



**ACEPP** (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels), **ANAPSY-pe** (Association Nationale des Psychologues pour la Petite Enfance), **ANPDE** (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes), **ANSFT** (Association Nationale des Sages-Femmes Territoriales), **ATD Quart Monde**, **Fédération CFDT-Interco**, **Fédération CGT des services publics**, **CSF** (Confédération Syndicale des Familles), **FNEJE** (Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants), **SNMPMI** (Syndicat National des Médecins de PMI), **SNUCLIAS-FSU**, **SUD collectivités territoriales**, **UFNAFAAM** (Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles), **UNIOPSS** (Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)

## **Contribution sur le rôle des services et équipes de PMI dans le soutien à la fonction parentale (réunion du 21 mai 2015 avec la DGCS)**

1) Les équipes de PMI réalisent dans leur activité de tous les jours des actions de "soutien à la fonction parentale" non explicitées en tant que tel mais bien réelles : accueils, pesées, consultations, visites à domicile, entretiens, sont autant de modalités d'entrée en relation avec les familles où celles-ci, à partir des questions qu'elles se posent et nous posent construisent certains pans de leur fonction parentale, en s'appuyant sur notre étayage professionnel. Cela suppose compétence (formation et accompagnement des pratiques), pluridisciplinarité et disponibilité.

2) Ce travail se prolonge avec une offre parfois plus explicite par les équipes de PMI d'activités collectives, telles que : accueils parents-enfants, groupes de paroles, ateliers massage, activités artistiques et culturelles, groupes de soutien à l'allaitement, ateliers de psychomotricité... Cf. notre présentation des activités de la PMI le 21 mai 2014 à la DGS sur : [http://www.assureravenirpmi.org/Doc/intro\\_plateforme\\_avenirPMI\\_entrevueDGS\\_21mai2014.pdf](http://www.assureravenirpmi.org/Doc/intro_plateforme_avenirPMI_entrevueDGS_21mai2014.pdf)

3) Ces activités de "soutien à la fonction parentale" s'adressent à tous les parents dans la perspective d'universalité des publics, elles s'intéressent naturellement à des parents qui présentent des difficultés d'ordre relationnel ou autre, il s'agit alors d'un accompagnement "ajusté" à des difficultés exprimées, repérées (ce qui est différent de la vision d'un accompagnement "ciblé" sur des personnes qui seraient définies a priori comme "fragiles" du fait de critères de risque statistiques ou sociologiques). Il y a donc là une réflexion à géométrie variable qui sollicite une élaboration constante dans les équipes et ne se contente pas de référentiels ou de critères prédéfinis.

4) Cette activité peut mobiliser des partenariats en interne et externe : social (assistants sociaux, techniciens de l'intervention sociale et familiale), sanitaire (maternités, unités mères-bébés, services de pédiatrie, CMP...), modes d'accueil, écoles maternelles (enseignants et santé scolaire-RASED)... Elle peut également être initiée alors qu'on ne s'y attend pas, par exemple à l'occasion des missions de planification familiale (en réponse aux demandes des adolescents lors d'interventions en collège-lycée qui interrogent leur position parentale future...).

5) Tout ce travail de dentelle préventive est remis en cause par la dégradation de la situation actuelle des services de PMI, cela renvoie aux questions de recrutements et statuts, de financement des services, etc. S'il devait ne pas y avoir d'avancées sur ces points, la réflexion présente aurait de moins en moins de prolongement concret sur le terrain.